

# Rupteurs d'alarme de VP

Nom :

1. Un rupteur d'alarme de voies principales doit être actionné pour :
  - Un voyageur traversant les voies
  - Une visite côté piédroit
  - Un court circuit persistant provoqué par une pièce métallique en contact avec le rail de traction
  - Un déraillement
  - Un feu de poubelle sur le quai
  - Un voyageur malade à bord du train
  - Une visite côté entrevoie
  - Un chien circulant sur les voies
2. Après avoir actionné un rupteur d'Alarme de voies principales, le conducteur doit :
  - Aviser le manager ligne (gradé d'exploitation)
  - Aviser le CREG
  - Aviser l'Animateur Agent Mobile
  - Conserver sur soi la barrette du rupteur tant que la cause de l'actionnement n'a pas disparu
3. Vous devez utiliser un extincteur à proximité de parties sous tension, vous demandez la mise hors tension du rail de traction :
  - Vrai
  - Faux
4. Les rupteurs d'alarme de voies principales sur voies aériennes se trouvent :
  - Sur voie 1 uniquement
  - Sur voie 2 uniquement
  - Sur voie 1 et voie 2
  - Environ tous les 50 mètres en interstation
  - Environ tous les 100 mètres en interstation
5. L'actionnement d'un rupteur d'alarme de voies principales provoque la mise hors tension de :
  - La ligne entière
  - La sous-section uniquement
  - La section



6. Lorsque deux rupteurs sont côte à côte, pour mettre hors tension d'urgence le rail de traction, vous devez :

- Actionner le rupteur qui porte le N° de la sous-section où vous êtes
- Demander au CREG le numéro du rupteur à actionner
- Actionner les deux barrettes simultanément
- Conserver sur soi les deux barrettes tant que la cause de l'actionnement n'a pas disparu

7. Les rupteurs d'alarme de voies principales se trouvent :

- Dans les bornes d'alarme situées sur les quais
- À l'entrée des stations
- En interstation tous les 50 mètres sur voie 1
- En interstation tous les 100 mètres sur voie 1
- À l'origine de chaque interstation voie 1
- À l'origine de chaque interstation voie 2
- Aux extrémités du trottoir de manœuvre
- Au PML
- Dans les fosses de visite situées en galeries

8. La plaque repère d'un rupteur d'alarme de voie principale comporte :

- Le nom de la section où il se trouve suivi du numéro d'ordre du rupteur
- Le numéro d'ordre du rupteur suivi du numéro de la sous-section où il se trouve
- Le numéro de la sous-section où il se trouve suivi du numéro d'ordre du rupteur
- Une flèche indiquant le terminus principal
- Une flèche indiquant la station où se trouve le contrôleur d'actionnement du rupteur

9. Quand vous remettez en place la barrette d'un rupteur d'alarme de voies principales :

- Vous remettez la sous-section sous tension
- Vous remettez la section sous tension
- Vous ne remettez rien sous tension
- Vous devez aviser le CREG de la fin de l'incident
- Vous devez aviser le CREG que rien ne s'oppose à la remise sous tension des voies

10. Lorsque l'incident ayant nécessité l'actionnement d'un rupteur est terminé, vous devez :
- Aviser le PCC avant de replacer la barrette du rupteur
  - Remettre la barrette du rupteur à un gradé qui la replacera
  - Aviser le PCC après avoir replacé la barrette du rupteur
11. Lorsque l'indicateur AAHS est allumé au clignotant :
- Le service des voyageurs est systématiquement interrompu
  - Les rupteurs d'alarme sont hors service sur la ligne entière
  - Les rupteurs d'alarme sont hors service dans la sous-section concernée
  - Le conducteur doit effectuer un essai de la liaison phonique sol-train avant de continuer avec voyageurs
12. Les rupteurs d'alarme de voies principales sont repérés par :
- Deux lampes superposées de faible luminosité
  - Un boitier lumineux
  - Une plaque repère au-dessus du boitier
  - Une bande verticale rouge sur fond blanc
  - Une bande verticale rouge et blanc mirliton
13. L'actionnement d'un rupteur d'alarme de voies principales provoque la mise hors tension :
- Sur voie 1
  - Sur voie 2
  - Sur voie 1 et voie 2
14. Lorsque deux rupteurs d'alarme sont côté à côté, pour une mise hors tension différée, vous devez actionner les deux barrettes simultanément :
- Vrai
  - Faux
15. Le rôle des rupteurs d'alarme est de mettre hors tension les rails de contact :
- Vrai
  - Faux

16. Lorsque les AA sont HS dans une sous section, pour provoquer une mise hors tension d'urgence du rail de traction, le conducteur doit :
- Actionner un rupteur d'alarme
  - Utiliser le BP.AU en priorité si le train en est équipé
  - Utiliser la liaison phonique sol train avant le BP.AU
  - Utiliser la liaison phonique sol train si le train n'est pas équipé d'un BP.AU
  - Actionner un rupteur après avoir demandé la mise hors tension
17. Les nombres inscrits sur la plaque repère des rupteurs d'alarme de voies principales indiquent :
- Le numéro de la station
  - Le numéro de la sous-section
  - Le numéro de la section
  - Le numéro d'ordre
18. En interstation, les rupteurs d'alarme sont implantés voie 1 et voie 2 :
- Sur les parties de voies aériennes
  - Systématiquement
  - Sur les lignes où circule les matériels équipés de roues pneumatiques
  - Lorsque les voies sont posées sur du béton
19. La flèche sur la plaque repère d'un rupteur d'alarme, indique :
- La partie de voie qu'il met hors tension
  - La station où se trouve le contrôleur d'actionnement
  - La partie de voie qu'il ne met pas hors tension
20. On ne peut pas conserver la barrette d'un rupteur d'une borne d'alarme de quai de station :
- Vrai
  - Faux
21. Il faut actionner un rupteur d'alarme lorsqu'un voyageur est descendu sur les voies :
- Vrai
  - Faux

22. Pour utiliser un extincteur à proximité de parties métalliques proches du rail de contact :

- Vous intervenez avant d'aviser le CREG
- Il faudra obligatoirement une confirmation du CREG avant d'intervenir
- Vous demander une mise hors tension d'urgence
- Vous demandez une mise hors tension différée
- Il faudra obligatoirement actionner un rupteur d'alarme avant d'intervenir

23. Pour effectuer une visite côté piédroit, vous devez :

- Provoquer une mise hors tension d'urgence
- Demander une mise hors tension différée
- Effectuer la visite sans mise hors tension du rail de contact

24. Les cas d'actionnement des rupteurs d'alarme sont au nombre de :

(+ Citer les cas au dos du QCM) :

- 6
- 8
- 9
- 12

25. Lorsque vous avez actionné le rupteur de la borne d'alarme d'un quai de station :

- Vous gardez la barrette sur vous
- Vous devez actionner un autre rupteur
- Vous devrez replacer la barrette du rupteur de la borne d'alarme

26. Pour aller côté entrevoie, effectuer des vérifications sur le train, vous devez demander une mise hors tension différée :

- Vrai
- Faux

27. Lorsqu'un rupteur d'alarme de voies principales a été actionné l'indicateur « DSO » s'allume sur toute la ligne :

- Vrai
- Faux

28. Lorsque l'incident ayant nécessité l'actionnement d'un rupteur d'alarme est terminé, vous devez :

- Demander au CREG l'autorisation de replacer la barrette
- Remplacer la barrette de vous-même avant d'aviser le CREG
- Remettre la barrette à un gradé de l'exploitation qui la replacera

29. Dans quels cas demandez-vous une mise hors tension différée ? :

- Personne en danger d'électrisation
- Court-circuit persistant au matériel roulant ou au circuit de distribution de l'énergie électrique de traction
- Intervention sur ou au voisinage de partie sous tension du matériel roulant
- Emploi d'un extincteur à proximité d'un circuit parcouru par l'énergie électrique de traction
- Évacuation (organisée) d'un train en pleine voie
- Évacuation spontanée d'un train en pleine voie
- Déraillement
- Réalisation d'un attelage
- Visite côté entrevoie
- Visite côté piédroit
- Nécessité d'arrêter immédiatement un train

30. Dans quels cas actionnez-vous simultanément deux rupteurs côté à côté ? :

- Personne en danger d'électrisation
- Court-circuit persistant au matériel roulant ou au circuit de distribution de l'énergie électrique de traction
- Intervention sur ou au voisinage de partie sous tension du matériel roulant
- Emploi d'un extincteur à proximité d'un circuit parcouru par l'énergie électrique de traction
- Évacuation (organisée) d'un train en pleine voie
- Évacuation spontanée d'un train en pleine voie
- Déraillement
- Réalisation d'un attelage
- Visite côté entrevoie
- Visite côté piédroit
- Nécessité d'arrêter immédiatement un train



31. Après l'actionnement d'un rupteur d'alarme :
- Vous conserver la barrette
  - Vous aviser le CREG
  - Vous pouvez remettre la barrette à l'agent de station
  - Vous pouvez remettre la barrette à un chef de détachement des pompiers
  - Vous devez actionner un autre rupteur si c'est le rupteur de la borne d'alarme qui a été actionné
32. Dans quels cas devez-vous actionner un rupteur d'alarme ? :
- Voyageur tombé ou circulant sur les voies
  - Utilisation de l'extincteur sur des parties mécaniques du train côté piédroit
  - Court-circuit persistant sur la voie
  - Feu de poubelle sur le quai
  - Intervention à proximité d'un frotteur côté piédroit
  - Coupon de protection non alimenté
33. Vous actionnez simultanément deux rupteurs côté à côté :
- Uniquement pour une mise hors tension d'urgence
  - Uniquement pour une mise hors tension différée
  - Dans tous les cas, dès lors qu'une mise hors tension est nécessaire
34. Sur le terrain Il existe des rupteurs d'alarme d'essai :
- Vrai
  - Faux
35. Vous avez face à vous deux rupteurs d'alarme juxtaposés et un rupteur d'essai, pour provoquer une mise hors tension d'urgence vous devez :
- Actionner le rupteur d'essai uniquement
  - Actionner les 3 rupteurs
  - Actionner le rupteur correspondant à la section dans laquelle vous vous trouvez
  - Actionner les deux rupteurs juxtaposés

36. Lorsque les AA sont HS, le retrait d'une barrette de rupteur d'alarme ne provoque pas la mise hors tension du rail de contact :

- Vrai
- Faux

37. Lorsque les AA sont HS vous devez confirmer une mise hors tension, obtenue par BP.AU ou liaison phonique sol-train, par le retrait d'une barrette de rupteur :

- Vrai
- Faux

38. Une mise hors tension différée est demandée :

- Lorsque les AA sont HS
- Lorsque l'urgence ne se fait pas sentir

39. Pour aller côté entrevoie, sur une ligne équipée de matériels à roues métalliques et posée sur ballast avec 2 voies de circulation, vous devez demander la mise hors tension :

- Vrai
- Faux

40. Vous pouvez être informé que les AA sont HS par :

- L'indicateur AAHS allumé au fixe
- Une pancarte (ardoise avec AAHS)
- L'indicateur AAHS allumé clignotant
- Un AG du PCC

